

St Jean de Luz, le 14 novembre 2012

L'Inspectrice de l'éducation nationale  
Circonscription de St Jean de Luz

aux

- IEN
  - conseillers pédagogiques
  - directrices et directeurs des écoles
  - enseignantes et enseignants  
des circonscriptions d'Oloron, Ustaritz, Bayonne,  
Anglet, Biarritz, St Jean de Luz
- à la DDEC

**Objet :** document cadre sur l'organisation des enseignements dans les écoles bilingues français-basque.

Inspection de l'éducation nationale  
Circonscription de St Jean de Luz

Dossier suivi par  
Marie-Pierre COHERE  
Fonction  
Inspectrice de l'éducation nationale  
en charge du dossier départemental  
Langue Basque

Téléphone  
05.59.85.24.54  
Télécopie  
05.59.85.24.57  
Mél  
ce.iensjandeluz@ac-bordeaux.fr

4 rue Jaureguiberry  
BP 206  
64 500 – St Jean de Luz

Dans le cadre des chantiers qualitatifs de l'enseignement du basque et en basque menés en partenariat avec l'Office Public de la Langue Basque, un document pédagogique définissant l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues publics et privés du 1<sup>er</sup> degré, a été conçu par l'Inspection Académique en collaboration avec la DDEC.

Ce cadrage départemental acté lors de CAPD du 8 février 2011 vise à mettre en cohérence les instructions officielles concernant l'enseignement bilingue et à harmoniser les pratiques pédagogiques et les organisations horaires des domaines d'enseignement en français et en basque sur l'ensemble des écoles du système bilingue à parité horaire.

La proposition indicative de répartition horaire tient compte des enjeux fixés par les échéances évaluatives institutionnelles (Evaluations nationales pour les acquis en français et en mathématiques et Certification du niveau A2 pour les acquis en langue basque en référence au Cadre Européen Commun des Langues). L'organisation horaire définie en conseil des maîtres est à inclure dans le Projet d'Ecole.

A partir de ce document cadre, une plaquette a été élaborée en partenariat avec l'Office Public de la Langue Basque. Elle constitue un outil précieux de communication sur l'enseignement bilingue français-basque à parité horaire avec tous les membres de la communauté éducative (enseignants nouvellement nommés, parents, élus). Cette plaquette est disponible à l'Office Public de la Langue Basque ainsi que dans les inspections de l'Education Nationale.

Sous l'impulsion des directrices et des directeurs des écoles, une lecture de ce document est à réaliser en conseil de maîtres afin de prendre connaissance et de s'appropriier les nouveaux axes pédagogiques à mettre désormais en application.

Des animations pédagogiques seront programmées sur l'année scolaire pour accompagner les enseignants des écoles bilingues dans ces nouvelles évolutions pédagogiques.



Marie-Pierre COHERE